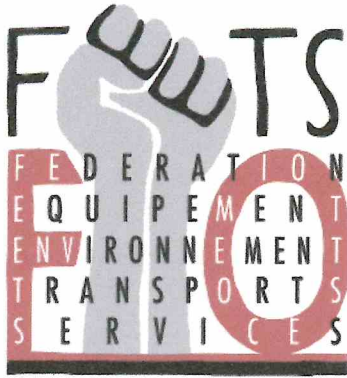




AUTOROUTES :

PRIME DE NOEL !!

N/réf : LLF/LLF/18256

A l'occasion d'une réunion de la commission paritaire de branche des sociétés d'autoroutes le mardi 11 décembre 2018, au sujet du choix du prochain OPCO (opérateur de compétences) chargé de la formation professionnelle des salariés, la FEETS-FO a interpellé les patrons suite à la déclaration du Président de la République au sujet de la prime de « Noël ».

Le Président de la République a incité les dirigeants d'entreprises qui le souhaitent et qui le pouvaient à octroyer à leurs salariés une prime de fin d'année.

FO considère que les patrons des sociétés d'autoroutes peuvent la mettre en place au regard de l'excellente santé de leurs entreprises, qu'ils se doivent d'être exemplaires sur ce sujet mais également qu'ils se doivent de pérenniser ce dispositif !!

FO a donc demandé au Président de la commission sociale de l'ASFA comment il comptait mettre en place les décisions présidentielles.

A cette question, le Président de la commission sociale (bien embêté !) nous a répondu qu'ils porteraient notre revendication auprès des Présidents des sociétés d'autoroutes puisque cette décision relève du niveau des entreprises.

Il a rajouté que, techniquement, ce ne serait pas possible de la mettre en place cette année car les paies étaient déjà comptabilisées pour le mois de décembre ... Nous lui avons rétorqué que les salariés sauraient être patients jusque fin janvier, ... s'il ne s'agissait que d'un problème technique de versement !

FO va donc s'assurer, dans chaque entreprise, que cette revendication soit portée auprès de la Direction !

L'Etat s'est engagé sur une prime de « Noël » pour chaque salarié, FO revendique que les salariés des sociétés d'autoroutes puissent donc en bénéficier !

Paris, le 11 décembre 2018